

Collège du Val-de-Vie : vers un appel ?

Le collectif de défense du collège du Val-de-Vire a annoncé, samedi, son intention de faire appel de cette décision de justice.

« **On est tombé de notre cheval, mais on va remonter dessus.** » Ces propos d'Élise Montécot, vice-présidente du collectif de défense du collège du Val-de-Vire, disent deux choses : oui, les opposants à la fermeture de l'établissement sont déçus et en colère à l'issue de la décision de justice prononcée en leur défaveur, mercredi ; non, ils ne sont pas résignés et demeurent déterminés.

Après avoir été débouté par le tribunal administratif de Caen de sa demande d'annuler la délibération du conseil départemental du Calvados décidant de la fusion des collèges Émile-Maupas et Val-de-Vire (et donc la disparition de ce dernier), le collectif s'est réuni en assemblée générale extraordinaire en fin de matinée, samedi.

Par le biais d'un vote à l'unanimité, ses membres ont signifié leur intention de contester cette décision et de mener le dossier devant la cour administrative d'appel de Nantes. « **Mais, avant d'officialiser définitivement cette décision, nous devons consulter notre avocate M^e Pauline Désert** », ajoute Élise Montécot. Si la procédure en appel est confirmée, un nouvel appel aux dons sera lancé par le collectif.

Un courrier au préfet

Durant l'assemblée générale, certains participants ont fait part de leur souhait de mener d'autres actions de contestation tout « **en changeant de braquet** » lorsqu'elles seront organisées. Certains membres du collectif pourraient se rendre au prochain conseil municipal de Vire, mercredi, à 19 h 30. « **Nous allons, par ailleurs, adresser un courrier au préfet pour le rencontrer** », ajoute Élise Montécot.

La même demande sera adressée à Élisabeth Borne, ancienne Première ministre et députée de la circonscription de Vire.

Benoît LASCOUX.



Les membres du collectif de défense du collège du Val-de-Vie se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, samedi. Ouest-France